

Allianz Global Investors Fund
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») annonce par la présente le changement de nom de certaines catégories d'actions, comme indiqué ci-dessous, qui prendra effet le 15 octobre 2025 :

Objet	JUSQU'AU 14 octobre 2025	À COMPTER DU 15 octobre 2025
Allianz Income and Growth Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Income and Growth AM (H2-SGD) LU0943347566 / A1W0CK	Allianz Income and Growth AMi3 (H2-SGD) LU0943347566 / A1W0CK
Allianz Income and Growth Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Income and Growth AMg2 (H2-SGD) LU1551013425 / A2DKEX	Allianz Income and Growth AMgi23 (H2-SGD) LU1551013425 / A2DKEX
Allianz Select Income and Growth Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Select Income and Growth AM (H2-SGD) LU2403378354 / A3C57U	Allianz Select Income and Growth AMi (H2-SGD) LU2403378354 / A3C57U
Allianz Thematica Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Thematica AMg (H2-SGD) LU2023250504 / A2PM8K	Allianz Thematica AMgi (H2-SGD) LU2023250504 / A2PM8K

Veuillez noter qu'à la suite du changement de nom le 15 octobre 2025, les catégories d'actions distribueront les revenus conformément à la politique IRD neutre.

Pour les catégories d'actions couvertes contre le risque de change, le montant de la distribution peut être calculé à l'aide de la politique IRD Neutral, qui exclut le différentiel de taux d'intérêt (« IRD ») du calcul. Bien que la distribution suive soit la politique de distribution nette, soit la politique de distribution brute, elle ne tient pas compte de l'IRD, c'est-à-dire la différence de taux d'intérêt entre deux devises impliquées dans la couverture de change. Cet IRD peut être positif ou négatif, selon les niveaux des taux d'intérêt et la direction de la couverture, et représente l'impact économique de la couverture de change. Les actions de distribution qui visent à avoir un profil de distribution stable et qui appliquent la politique de neutralité IRD sont susceptibles d'éroder le capital si le différentiel de taux d'intérêt est négatif.

La présente notification aux actionnaires est purement réglementaire et aucune action n'est requise de votre part, sauf si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications détaillées ci-dessus.

Les informations ci-dessus contiennent un aperçu des cas dans lesquels vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat ou de conversion, au plus tard jusqu'au jour de négociation pertinent précédant l'entrée en vigueur de ces modifications. Afin de respecter ce délai, veuillez vous référer au jour de négociation applicable par compartiment et à l'heure applicable à chaque compartiment à laquelle une demande de rachat doit être reçue un jour d'évaluation.

Le prospectus (y compris les informations précontractuelles pertinentes) est accessible ou disponible gratuitement au siège social de la Société, auprès de la société de gestion à Francfort-sur-le-Main et auprès des agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg au Luxembourg ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque juridiction où les compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique.

Senningerberg, septembre 2025

Par ordre du conseil d'administration
Allianz Global Investors Fund

Le présent document est une traduction du document original. En cas d'incohérence ou d'ambiguïté dans l'interprétation de la traduction, la version originale du Prospectus fera foi, sauf si cela est contraire à la législation locale de la juridiction concernée. En cas de questions ou de doutes, veuillez contacter la Société de gestion.